00/H0

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2011-681/PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'accord de don n° H 682-BF conclu le 09 août 2011 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du onzième crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 11).

> Visa CF 4° 0549 07-10-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement;

VU la décision n° 2011-019/CC du 21 septembre 2011 sur la conformité à la Constitution de l'accord de don n° H 682-BF conclu le 09 août 2011 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du onzième crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 11);

VU l'ordonnance n° 2011-010/PRES du 23 septembre 2011 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° H 682-BF conclu le 09 août 2011 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du onzième crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 11);

VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>:

Est ratifié l'accord de don n° H 682-BF conclu le 09 août 2011 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du onzième crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 11).

ARTICLE 2:

Le don, d'un montant de soixante dix huit millions neuf cents mille (78 900 000) de droits de tirage spéciaux (DTS) sera entièrement consacré au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 septembre 2011

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Yipènè Djibrill BASSOLE